

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le onze mars deux mille quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/03/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Rémi JANDAUD, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Camille DUDOGNON, Catherine GAUTHIER, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Eric RIBIERE (en remplacement de Jean-Claude BASSET), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Jean-Louis BREGAINT, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-052 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET DE L'ESPACE AQUA'NOBLAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Christine RIFFAUD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame Christine RIFFAUD présente le résumé suivant du compte administratif 2013 :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice	839 285,57	839 285,57	21 451,85	23 819,27	860 737,42	863 104,54
Résultats de clôture		0,00	--	2 367,42	--	2 367,42
Résultats reportés		0,00	1 135,21	--	1 135,21	--
Totaux cumulés		0,00	--	1 232,21	--	1 232,21
Restes à réaliser		--	--	--	--	--
Résultats définitifs		0,00	--	1 232,21	--	1 232,21

En l'absence de Monsieur le Président, Jean-Claude LEBLOIS

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve le compte administratif 2013 du budget de l'Espace Aqua'noblat de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

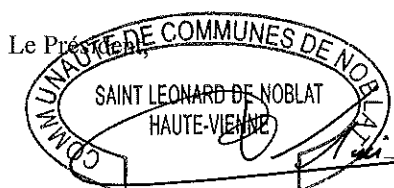
Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET DE L'ESPACE
AQUA'NOBLAT

Date de transmission de 21/03/2014

l'acte :

Date de réception de 21/03/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-052 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140311-2014-052-DE

Date de décision : 11/03/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ARRETE - SIGNATURES

Date de convocation *04/03/14*

Nombre de membres en exercice	<i>38</i>
Nombre de membres présents	<i>30</i>
Nombre de suffrages exprimés	<i>30</i>
VOTE : Pour	<i>30</i>
Contre	<i>0</i>
Abstentions	<i>0</i>

Présenté par le Président,
 A *St Leonard de N.* le *11/3/14*
 Le Président,



Délibéré par le conseil Communautaire, réuni en session *ordinaire*
 A *St Leonard de N.* le *11/3/2014*

Les membres du conseil Communautaire,

[Multiple handwritten signatures in blue and purple ink]

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le *21/3/14* et de la publication le *12/3/14*
 A *St Leonard de N.* le *21/3/14*